

pas les sacrements ni de Pénitence, ni d'Eucharistie, ni d'Extrême-Onction, ni de Confirmation, ni d'Ordre, autrement dit, les canaux ordinaires de la grâce de Dieu.

— Mais s'ils n'ont pas été baptisés par un prêtre catholique ?

— Cela n'importe pas, car n'importe quel être humain peut baptiser valablement.

— Et s'ils n'ont pas été baptisés du tout ?

— Alors, selon la parole de Notre-Seigneur lui-même, ils ne peuvent entrer dans la croyance des cieux. Dire le contraire, c'est une hérésie. Notez cependant que le baptême du sang, c'est-à-dire le martyre pour la foi, ou le baptême de feu, c'est-à-dire le désir intense d'être baptisé, constituent un baptême valide.

— Il y aura des millions de païens qui souffriront les châtimens éternels alors ?

— Dieu est juste essentiellement. Il peut réaliser plus que nous ne pouvons même concevoir. La foi nous enseigne qu'aucun d'entre eux ne jouira de la vision béatifique, méritée par la mort de Jésus-Christ s'il n'a pas été baptisé.

— Et qu'en est-il des enfants non-baptisés et morts avant d'avoir pu désirer le baptême ?

— L'être est préférable au non-être. Il vaut mieux pour eux d'être nés que d'être restés dans le néant.

— Pour en revenir aux païens, ne trouvez-vous pas illogique que des hommes soient punis pour n'avoir pas reçu le baptême qu'il ne leur a pas été possible de recevoir et dont d'ailleurs ils n'ont jamais entendu parler ?

— Vous voyez par là l'influence éminemment néfaste du péché originel de nos premiers parents dont nous sommes tous solidaires, puisque nous l'avons commis en eux, *filiis aliquid sunt patris*. Néanmoins depuis la venue du Christ, rappelez-vous que chaque homme a la grâce ordinaire et suffisante pour se sauver. La fidélité à cette grâce et la prière à Dieu peuvent équivaloir à un désir implicite du baptême. Soyez sûr en tout cas que « Dieu rendra à chacun selon ses œuvres ».